



**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin
A L'HOTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (Pouvoir à Monsieur le Maire), Laurent DENIS (Pouvoir à Christiane TANZI), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Philippe VERCHER (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Marie MEYER (Pouvoir à Jacques BERENGER), Pascale MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 12

VOTANTS : 18

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025

ADMINISTRATION GENERALE

1. Convention aéromodélisme et Moto cross (FONTSANTE).
2. Convention de pâturage CHARBONNIER.
3. Subvention aux associations.
4. Convention concernant les tarifs pour la piscine de Seillans.
5. Indemnisation pour la prestation d'un magicien au service jeunesse.
6. Demande d'ouverture dominicale pour le magasin ACTION pour l'année 2025.
7. Tarif pour le séjour camping de l'été 2025.
8. Tarif pour le séjour pêche à la truite.
9. Régularisation de la dette auprès de la Caisse d'Épargne.
10. Autorisation d'emprunt à la caisse des dépôts pour l'achat du Pradon.
11. Désherbage médiathèque
12. Règlement intérieur ALSH
13. Recomposition de l'organe délibérante de l'EPCI à la CCPF.

14. Attribution d'une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage.

FINANCES

15. Ajustement des écritures d'amortissement pour l'exercice 2025.

URBANISME

16. Approbation du périmètre de la Zone Agricole Protégée

RESSOURCES HUMAINES

17. Deux suppressions et deux créations de poste d'ATSEM

18. Heures supplémentaires

19. Modification de la délibération générale du régime indemnitaire

20. Création de poste régie

QUESTIONS DIVERSES

1/ Convention aéromodélisme et moto cross sur les terrains de Fontsante

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à renouveler les deux conventions avec les associations sportives suivantes sur les terrains de Fontsante :

- Escadre aéromodélisme
- Moto club intercommunal du Lac de St Cassien

Est adopté à l'unanimité

2/ Attribution d'une nouvelle concession pluriannuelle de pâturage

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de concession pluriannuelle de pâturage avec Madame Martine CHRABONNIER afin de lui permettre de maintenir son activité pastorale, comprenant entre une quarantaine et soixantaine de bovins sur les parcelles défensables de la forêt communale de Callian.

Est adopté à l'unanimité

3/ Subvention aux associations

Le projet de délibération fixant les subventions versées aux différentes associations communales, comme suit, Monsieur Jacques BERENGER (Comité de jumelage et Callian au fil du temps) Monsieur Jean-Christophe BERTIN (Amicale cycliste Calliannais), Cécile Autran (Callian au fil du temps) quittant la salle et ne participant pas au vote concernant ces associations respectives. ~~étant membres de deux associations~~ :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2025

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant attribué en 2024	Montant sollicité en 2025	Montant Voté
Académie des Arts Martiaux	2000	5 000	2500
Association Nationale des Anciens Combattants	0	450	350
Amical cycliste Calliannais	300	300	300
AMICAL DES C.C.F.F (M.bordeaux)	4000	4000	2000
GERONIMO	0	350	350
ASSOCIATION DES OLEICULTEURS	2000	Travaux au moulin	0
Association FLAVIE	200	1 000	200
AVSA	3528	6 000	3528
CALLIAN AU FIL DU TEMPS	2000	2 000	2000
CELLO FAN	2500	2 500	2500
CEN PACA	200	1 000	200
CHEMIN FAISANT		200	200
COMITE DES FETES	10000	15 000	10000
Comité de Jumelage	500	550	550
LE JADE	0	200	100
LE COMITE DU SOUVENIR Français	500	600	600
LE TEMPS QUI PASSE	500	650	500
LES BOULISTES "LA CASCADE"	1800	1 800	1800
RELAIS SOLIDARITE	1500	2000	1500
UFAC	150	150	150
UNP - Union Nationale parachutistes Var Est	350	350	350
TOTAL	32 528	56 300	29 678

Est adopté à l'unanimité

4/ Convention concernant les tarifs pour la piscine de Seillans

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention concernant l'utilisation de la piscine de Seillans en acceptant les conditions financières de 3 euros par enfants.

Est adopté à l'unanimité

5/ Indemnisation pour la prestation d'un magicien au service jeunesse

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à verser un don de 200€ à l'association Adrien en contrepartie de la prestation de magie au service jeunesse.

Est adopté à l'unanimité

6/ Ouverture dominicale pour le magasin ACTION pour l'année 2025

Le projet de délibération autorisant le magasin ACTION à déroger au repos dominical, pour les jours suivants :

13, 20, 27 juillet
3, 10, 17 août
16, 23, 30 novembre
7, 14, 21 décembre

Est adopté à l'unanimité

7/ Tarif du séjour au camping

Le projet de délibération approuvant la mise en place des tarifs ci-dessous pour les séjours de camping du 21 au 25 juillet 2025 et du 04 au 08 août 2025 au Camping du pont d'Avignon, dans le cadre de l'ALSH 2025 :

- Collégiens et lycéens : 300€
- CM1 et CM2 : 280€

Est adopté à l'unanimité

8/ Tarif pour le séjour pêche à la truite

Le projet de délibération approuvant la mise en place des tarifs ci-dessus pour 1 nuitée du jeudi 17 juillet 2025 au vendredi 18 juillet 2025 au Gîte Tonic à Saint-Auban, dans le cadre de l'ALSH 2025 :

- 80 euros / enfants

Est adopté à l'unanimité

9/ Régularisation de la dette auprès de la caisse d'Epargne

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à payer les sommes dû à la caisse d'épargne.

RÉCAPITULATIF RELEVÉS CAISSE D'ÉPARGNE

(DÉCEMBRE 2019 À SEPTEMBRE 2021)

Relevé du	Montant du ROA	Montant réglé	Restant dû
31/12/2019	1 349,95 €	-	1 349,95 €
31/01/2020	530,78 €	-	530,78 €
02/03/2020	602,25 €	-	602,25 €
31/03/2020	835,24 €	-	835,24 €
30/04/2020	334,68 €	-	334,68 €
02/06/2020	645,57 €	-	645,57 €

30/06/2020	1 868,34 €	-	1 868,34 €
31/07/2020	1 878,15 €	-	1 878,15 €
31/08/2020	644,26 €	-	644,26 €
30/09/2020	944,12 €	-	944,12 €
02/11/2020	1 734,84 €	-	1 734,84 €
30/11/2020	1 048,15 €	-	1 048,15 €
31/12/2020	371,47 €	-	371,47 €
01/02/2021	272,43 €	-	272,43 €
01/03/2021	46,10 €	-	46,10 €
31/03/2021	274,63 €	-	274,63 €
30/04/2021	1 187,28 €	-	1 187,28 €
01/06/2021	677,72 €	-	677,72 €
30/06/2021	1 391,58 €	-	1 391,58 €
02/08/2021	710,53 €	-	710,53 €
31/08/2021	1 041,36 €	-	1 041,36 €
30/09/2021	117,00 €	-	117,00 €
TOTAL	18 506,43 €	-	18 506,43 €

Montant de la Caisse d'Epargne à nous rétrocéder

Date de règlement	Montant	A rétrocéder	Libellé
10/05/2017	30,00 €	30,00 €	* REMISE OPERATION BANC VIR

Montant total à verser	18 476,43 €
-------------------------------	--------------------

Est adopté à l'unanimité

10/ Autorisation d'emprunt à la caisse des dépôts pour l'achat du Pradon

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat, ainsi que toute demande de réalisation de fonds y afférente comme indiqué ci-dessous :

Caractéristiques du prêt

- **Organisme prêteur** : Caisse des Dépôts et Consignations
- **Ligne de prêt** : n°173086
- **Montant** : 1 650 000 €
- **Phase de préfinancement** : 24 mois
- **Durée d'amortissement** : 30 ans
 - Dont différé d'amortissement : 0 an
- **Périodicité des échéances** : Semestrielle
- **Index** : Taux du Livret A

- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
- **Révision du taux** : À chaque échéance, selon l'évolution du taux du Livret A
- **Amortissement** : Prioritaire
- **Mobilisation partielle** : Autorisée, avec pénalité de dédit de 1 % sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une échéance d'intérêts, partiel ou total, avec indemnité actuarielle
- **Typologie Gissler** : 1A
- **Commission d'instruction** : 0,06 % du montant du prêt (6 points de base)

Est adopté à l'unanimité

11/ Désherbage à la médiathèque

Le projet de délibération autorisant l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire en vue de les céder ou de les détruire (procédure de désherbage)

Est adopté à l'unanimité

12/ Règlement intérieur ALSH

Le projet de délibération visant à adopter le nouveau règlement des activités périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2025.

Est adopté à l'unanimité

13/ Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI à la CCPF

Le projet de délibération visant à adopter la composition de l'organe délibérant de la communauté des communes (CCPF) à l'occasion du prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

Le Maire précise qu'il a été envisagé de conclure un accord local fixant le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPF à trente-deux répartis comme suit, conformément aux principes de l'article L.5211-6 :

<i>Nom des communes membres (par ordre décroissant de population)</i>	<i>Nombre de conseillers communautaires titulaires</i>
<i>Montauroux</i>	<i>7</i>
<i>Fayence</i>	<i>6</i>
<i>Callian</i>	<i>4</i>
<i>Tourrettes</i>	<i>3</i>
<i>Bagnols-en-Forêt</i>	<i>3</i>
<i>Seillans</i>	<i>3</i>
<i>Saint-Paul-en-Forêt</i>	<i>2</i>
<i>Tanneron</i>	<i>2</i>
<i>Mons</i>	<i>2</i>
<i>TOTAL</i>	<i>32</i>

Total des sièges répartis : 32

Est adopté à l'unanimité

14/ Attribution d'une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage avec Madame Christelle SCARAMOZZINO pour y faire pâturer 70 ovins du 1^{er} octobre 2025 au 30 juin 2028 afin d'entretenir les espaces forestiers communaux.

15/ Ajustement des écritures d'amortissement pour l'exercice 2025

Le projet de délibération visant à approuver la décision modificative N°1 du budget principal 2025.

Est adopté à l'unanimité

16/ Approbation du périmètre de la Zone Agricole Protégée

Le projet de délibération visant à approuver le périmètre et le rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée (ZAP).

Est adopté à l'unanimité

17/ CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE D'ATSEM

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à la suppression et à la création de deux postes d'ATSEM.

Est adopté à l'unanimité

18/INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres emplois.

Est adopté à l'unanimité

19/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION GENERALE DU REGIME INDEMNITAIRE

Le projet de délibération visant à renouveler la délibération du régime indemnitaire relatif aux règles de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels.

Est adopté à l'unanimité

20/ CREATION D'UN POSTE A LA REGIE

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à supprimer et à créer un poste un poste d'adjoint administratif à la régie centralisée.

Est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur le Maire sur la mise en place de la redevance incitative

Monsieur le Maire souhaite intervenir brièvement au sujet de la mise en place de la redevance incitative.

Il rappelle d'abord que cette démarche s'impose comme une nécessité, tant sur le plan écologique qu'économique. Certes, d'autres solutions peuvent exister pour réduire la production de déchets, mais la redevance incitative demeure **un levier dont la pertinence pour atteindre cet objectif est déjà perceptible dans les volumes de déchets collectés**.

L'enjeu est clair : **réduire le tonnage de déchets envoyé au site d'enfouissement de Bagnols**, pour plusieurs raisons majeures :

- Chaque tonne supplémentaire entraîne une augmentation automatique de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), qui alourdit les charges de la collectivité.
- Le site d'enfouissement de **Bagnols** a une durée de vie limitée. Plus les volumes augmentent, plus son horizon de fonctionnement se raccourcit. Trouver un nouveau site de traitement constituerait alors une épreuve, tant les projets de ce type suscitent aujourd'hui des oppositions vives, comme l'a montré l'actualité récente.

Monsieur le Maire insiste donc sur l'importance de **réduire durablement les déchets produits**, et se félicite que cette dynamique soit déjà amorcée, avec une baisse significative des tonnages observée sur les deux dernières années.

Dans un second temps, il tient à rappeler que **la redevance doit être incitative, non punitive**. Il comprend que les services communautaires puissent, dans certains cas, apposer des autocollants de refus de collecte sur des dépôts non conformes, afin d'envoyer un message pédagogique sur les nouvelles consignes. Néanmoins, il met en garde contre **toute dérive ou tout discours stigmatisant** les habitants.

Il déplore notamment l'usage du terme "punir", entendu à plusieurs reprises, pour justifier le non-ramassage de sacs déposés au sol. Il affirme que **le service public de gestion des déchets a avant tout un devoir de salubrité publique** : informer, accompagner, puis collecter.

Il appelle à ce que ces principes soient respectés avec constance et invite les élus ou les habitants qui constatent des situations problématiques à les lui signaler directement. Il s'engage à **relayer ces signalements** auprès des services compétents pour garantir une réponse appropriée et respectueuse de tous.